



En direct de Châteauroux-les-Alpes

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux-LES-ALPES

Tél. 04 92 43 22 04 • Fax 04 92 43 55 95 • Courriel : mairie.05380@wanadoo.fr

Horaires mairie : du lundi au vendredi 8h30-12h • mardi 14h-17h



Trimestriel N°40 - Avril 2018

MISE EN RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) s'est engagée dans le développement de la lecture publique sur son territoire avec la prise de compétence « Création, coordination et animation d'un réseau de bibliothèques/médiathèques sur le territoire », dès sa création en janvier 2017.



© Olivia Ponce

Afin de l'accompagner dans son engagement, la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC PACA) a proposé à la CCSP d'ancrer sa démarche dans un Contrat Ter-

ritoire Lecture (CTL) dont le contenu est adapté à son projet de développement culturel sur la période 2017-2019. Ce contrat permet un financement paritaire pendant 3 ans (7 500 € CCSP / 7 500 € DRAC par an). Le contrat a été signé le 17 octobre 2017 par le Préfet des Hautes-Alpes, Philippe Court, la vice présidente du Département des Hautes-Alpes, Bénédicte Férotin et Chantal Eyméoud, présidente de la CCSP.

Le réseau regroupe, dans un premier temps, six bibliothèques et médiathèques municipales du territoire : Châteauroux-les-Alpes, Chorges, Crots, Embrun, Puy-Sanières et Savines-le-Lac. L'équipe est composée, des bibliothécaires de Serre-Ponçon, de la bibliothécaire référente de la bibliothèque départementale et d'un agent communautaire en charge de la coordination. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec les élus référents du projet (Jean-Pierre Gandois, Jehanne Marrou, Véronique Pons, Valérie Rossi, Stéphanie Roux) et la commission culture de la CCSP. Grâce à une équipe très impliquée, pour 2018, le réseau des bibliothèques et médiathèques va monter en puissance en proposant notamment :

- Des supports de communication communs (marque-pages, dépliants, affiches) afin de valoriser les équipements du territoire et, grâce à une charte commune, de donner de la visibilité au réseau et aux nouveaux services proposés aux lecteurs.

- Une programmation commune en créant un temps fort en novembre 2018 avec le mois du réseau : médiations avec un auteur en résidence sur le territoire, ateliers de calligraphie avec l'abbaye de Boscodon, rencontre avec une maison d'édition et ses auteurs. Le programme détaillé des animations sera présenté prochainement.

En parallèle, l'équipe continue à se former afin de professionnaliser le réseau et se dote des outils structurants : diagnostic de la lecture publique de Serre-Ponçon, charte de fonctionnement du réseau...

Pour la présidente de la CCSP, « la mise en réseau permet la synergie des équipements afin d'offrir de nouveaux services aux habitants du territoire de Serre-Ponçon ». ■

NEIGE ET SÉCURITÉ

Un arrêté municipal a été pris le 2 février 2018. À partir de cette date, toutes les toitures des immeubles surplombant les voies publiques devront être munies de crochets ou barres à neige afin de prévenir les accidents dont pourraient être victimes les propriétaires de véhicules ou les passants circulant sur le domaine public. Les systèmes de protection contre les chutes de neige ou de glace devront être installés dans les règles de l'art par des professionnels agréés.

L'absence de système de protection contre les chutes de neige ou de glace constituera une infraction, la responsabilité civile du propriétaire du bâtiment pourra être engagée en cas d'accident et pourra être sanctionnée par les services de Gendarmerie. ■

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

C'est avec un peu de retard que la quarantième édition va paraître. Nous tâcherons de faire mieux la prochaine fois, avec un mot du Maire plus objectif et plus conséquent.

Nous finissons cet hiver qui a été relativement neigeux, comme nous le connaissions dans les années 80,90.

Nous devons une grande reconnaissance et des remerciements à nos agents techniques qui ont assuré sans compter, malgré quelques désagréments avec l'engin de déneigement.

Les projets sont nombreux en cette année 2018 entre l'étude du projet de microcentrale, la rénovation des bâtiments communaux, les travaux sur les cabanes d'alpage.

Néanmoins « le PLU laisse une cicatrice pour la Commune ».

Nous allons comme les années précédentes fleurir notre village et porter un accent particulier sur la sécurité, en plaçant, aux trois entrées du village des radars pédagogiques à indicateur de vitesse.

Enfin, un chemin piétonnier sera aménagé pour rejoindre la maison du Parc national des Écrins depuis la place du village car ce sera cet été le lieu d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal ; suite à une convention qui sera signée prochainement entre la Mairie, l'OTI et le PNE.

Je vous souhaite un printemps clément et une bonne lecture,

Bien cordialement,

Jean-Marie BARRAL

Retrouvez l'actualité et les animations de Châteauroux-les-Alpes sur le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com

28 DÉCEMBRE 2017

■ CLECT

Le Conseil municipal a voté le rapport définitif de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). La CLECT est saisie pour l'évaluation des charges transférées suite à la modification de périmètre de

la Communauté de Communes et ce, suite à la fusion des ComCom de l'Embrunais, du Savinois-Serre-Ponçon ainsi que l'adhésion de Chorges et de Pontis. La Commune versera chaque année 41 443 € essentiellement du fait du transfert de la compétence tourisme. ■

13 FÉVRIER 2018

■ PLANS DE FINANCEMENT

- Une cabane d'alpage doit être construite dans le vallon de la « Grand cabane ». Un dossier de subvention au niveau de la Région va être déposé. Cette demande a été faite par les éleveurs qui sollicitent la Mairie pour l'achat du matériel et s'engagent eux-mêmes à effectuer la construction.
- Des travaux seront effectués pour la réfection de la route forestière de la cascade, de l'Alpet ainsi que le platelage des quatre ponts sur le torrent du Rabioux. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Région. Dès le printemps des travaux d'urgence doivent être réalisés sur la route du Blétonnet, la chaussée étant impraticable.

■ TARIFS 2018

- Les tarifs du marché sont reconduits à l'identique. Pour 2018 le marché se déroulera du 10 juillet au 28 août.
- Le tarif est reconduit pour de la redevance d'occupation du domaine public sur les terrasses soit 4 € le m². Les professionnels doivent renouveler auprès de la mairie leur demande d'autorisation annuellement.
- Le restaurant La Forge utilise le kiosque situé en face du restaurant afin d'y installer une terrasse pour la saison estivale. Le loyer reste identique.
- Le camion à pizza « Les Deux Vallées » occupe la place du village de mai à septembre. Chaque année, il s'acquitte du raccordement électrique. Ce tarif est inchangé.

■ QUESTIONS DIVERSES

- L'association Siandaqui précise que le trail sera renouvelé le 8 juillet prochain. Elle souhaite réserver la salle des fêtes pour le 31 décembre 2018.
- RTE a fait des chemins pour aller aux pylônes. Les propriétaires qui le souhaitent peuvent profiter de ces pistes pour l'exploitation forestière. RTE va commencer l'enfouissement des câbles pour la ligne à 63 000 KV de Ste Catherine à Fontmolines. La question de la zone artisanale s'est posée afin de savoir si elle était conservée. RTE s'est engagé à la pose des fourreaux pour alimenter cette zone.
- En ce qui concerne l'Office du Tourisme de Châteauroux-Alpes pour l'avenir, une convention devrait être passée entre l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) et le Parc National des Écrins (PNE). L'accueil de l'OT serait effectué à la maison du PNE par un agent de l'OTI pour les deux mois d'été et pour le restant de l'année, l'OT pourra diffuser les informations au PNE. Quant à notre agent qui exerçait à l'OT, elle effectue actuellement un remplacement à la médiathèque dans l'attente d'intégrer ce service définitivement.
- Une motion a été prise pour s'opposer à la professionnalisation des pompiers qui conduirait à la disparition du corps de Châteauroux. ■

Le compte-rendu complet du Conseil municipal est disponible en mairie ou sur le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com

INCIVILITÉ !

Nous demandons aux propriétaires de chiens : d'une part de ne pas plus laisser leur chien circuler librement dans le village, pour des raisons de sécurité et de propreté et d'autre part pour ceux qui les promènent de bien vouloir ramasser les déjections canines de leurs animaux de compagnie. Les déjections canines s'amoncellent sur la place du village, sur les bordures de nos chemins... Le respect du bien commun peut déjà commencer par le civisme de chacun, nous vous remercions d'être vigilants et bienveillants ! ■

EXPOSITION

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) met gracieusement à disposition l'espace « La mezzanine » à l'étage de la Maison de Pays de l'Embrunais pour accueillir des expositions temporaires d'une durée de 2 mois.

Si vous souhaitez exposer vos œuvres (peintures, sculptures, photographies...), vous pouvez déposer votre demande, en complétant le formulaire disponible à l'accueil de la Maison de Pays ou auprès du pôle Culture et Communication de la CCSP.

Par mail : o.ponce@ccserreponcon.com,

Par courrier : 6, Impasse de l'Observatoire – 05200 Embrun.

Informations : www.ccserreponcon.com

Les demandes sont examinées en commission culture. ■

Après un automne marqué par d'importants débats entre élus, la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme avec les lois en vigueur, a pu se poursuivre avec plus de sérénité. Cette sérénité est une nécessité tant l'enjeu est essentiel : le PLU, parce qu'il a des effets directs sur la qualité de vie dans notre village, est l'affaire de tous.

■ LE TRAVAIL RÉALISÉ LES 4 DERNIERS MOIS

Depuis le mois de décembre, une dizaine de réunions a été organisée, dont 5 avec le bureau d'études CHADO, qui accompagne la Commune dans cette démarche. Ces réunions ont été essentiellement consacrées à :

- **La rédaction du règlement**, qui déterminera les règles à respecter dans chacun des secteurs.
- **L'analyse individualisée des demandes formulées par les propriétaires.**

Pour rappel, depuis le lancement de la révision du PLU, un registre est à disposition du public. Il permet à chacun de faire part de ses souhaits ou remarques concernant le PLU. Dans le même esprit, suite à la réunion publique de juillet 2017, il a été proposé aux propriétaires fonciers de faire part de leurs observations au sujet du projet consultable en mairie.

46 demandes ont été analysées. Ce travail réalisé entre élus a permis de prendre connaissance de chaque projet.

■ COMMENT LES 46 DEMANDES FORMULÉES ONT ÉTÉ ANALYSÉES

Pour mener en toute objectivité cette tâche, une règle d'analyse a été définie et strictement respectée par les élus. Elle s'est basée sur 3 grands partis pris :

1. Refuser les passages de terrains actuellement non constructibles en terrains constructibles. Au regard des obligations de réduction des surfaces constructibles, la priorité a été mise sur la conservation des terrains actuellement constructibles.

Dans le même esprit, certains terrains sont devenus, de fait, inconstructibles en raison de l'application du Plan de Prévention des Risques (PPR) élaboré par les services de l'État. Les terrains situés en zone rouge du

PPR ne peuvent être maintenus en zone constructible.

16 demandes ont été rejetées sur ces motifs.

2. Préserver avant tout l'intérêt de la Commune, en rejetant les demandes qui au regard des nuisances ou impacts qui pourraient être engendrés par leur urbanisation, sont contradictoires au projet de la municipalité. L'enjeu étant notamment de limiter les effets négatifs sur :

- **les finances communales (qui concernent tous les habitants)**

À ce titre et en guise d'exemple, une étude (gratuite) a été commandée auprès du Syme 05 (Syndicat d'électrification). Elle identifie toutes les zones non desservies actuellement par un réseau électrique suffisant et fournit les dépenses à la charge de la Commune qui seraient nécessaires à leur urbanisation.

- **la qualité du cadre de vie et du paysage**
Sur la base des conclusions de l'atelier paysage, qui identifie par exemple certains cônes de vue ou zones agricoles à préserver, mais aussi à partir des différents ateliers et réunions de concertation proposés à la population.

- **l'activité agricole**

Les enjeux ont été évalués sur la base d'un diagnostic et de réunions spécifiques avec les agriculteurs. Ils vont bien au-delà de la seule préservation de terres de qualité. Il s'agit aussi de tenir compte des besoins à venir des exploitations et du bon voisinage entre exploitations agricoles et habitations.

11 demandes ont été rejetées pour ces motifs

3. S'engager dans la défense des autres projets.

Un certain nombre de demandes étaient compatibles avec les intérêts de la Commune. Elles ont été identifiées. Cela a notamment conduit la municipalité à orga-

niser une nouvelle réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA), lors de laquelle nous avons discuté de certains de ces points sensibles et défendu la nécessité de maintenir une enveloppe constructible conséquente et plus importante qu'initialement envisagée afin de pouvoir donner satisfaction aux demandeurs concernés.

19 demandes ont ainsi fait l'objet d'un avis totalement ou partiellement favorable.

■ ET MAINTENANT ?

À l'heure où ce journal est distribué, la révision du PLU entre dans une phase terminale.

Le projet devrait être arrêté durant le printemps (vote en Conseil municipal), avant d'entrer dans une période qui verra, avant sa mise en œuvre effective :

- **Une consultation officielle des PPA**, qui seront chargées d'analyser le projet arrêté. Les PPA sont notamment : l'État, la Région et le Département, les Chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture), le Parc national des Écrins, Natura 2000...
- Le PLU pourra être revu pour intégrer leurs observations et préconisations.

- **Une enquête publique** qui permettra de recueillir vos avis et remarques devrait être organisée à la fin de l'été.

Un commissaire enquêteur sera nommé pour cette enquête. Il recueillera vos remarques et demandes lors de permanences sur la commune ou formulées par écrit (postal ou mail). Il sera chargé de les étudier au regard des objectifs fixés, des réglementations en vigueur et du projet de PLU arrêté par le Conseil municipal.

Ce commissaire enquêteur établira un rapport, donnera un avis sur vos observations et fera des préconisations à la municipalité. Le projet de PLU pourra ainsi être adapté pour prendre en compte certaines de ces préconisations. ■

CHANGEMENT À LA MÉDIATHÈQUE

Depuis quelques semaines, Sophie Josselin remplace Isabelle Signoret à l'accueil de la médiathèque.

En son absence, c'est tout naturellement que Sophie a pris l'intérim car le bureau d'accueil du tourisme n'en est plus un durant la période hivernale et est en passe d'être transféré.

Les missions qui lui sont confiées sont les mêmes que celles d'Isabelle, auxquelles s'ajoutent celles de gérer l'image de Châteauroux sur les différents supports numériques, d'entretenir le lien avec les associations pour une cohérence d'animation, de rédiger le feuillet trimestriel des activités du village, d'organiser une journée de découverte pour le CCAS (en juillet) ou encore le marché de Noël...

Les horaires d'ouverture au public de la médiathèque restent identiques. ■

JEAN ET LA GÉLINOTTE DES BOIS

Ses participations multiples à la vie sociale de notre commune ont permis à de nombreux Châteauroussins de croiser notre ami Jean Guillet.



© Claude Blanchet

En effet, habitant le hameau perché de Saint-Alban depuis bientôt 50 ans, Jean mène une vie très impliquée dans notre commune, surtout dans le monde associatif. Si on se souvient qu'il effectua deux mandats de conseiller municipal à Châteauroux, peut-être ne sait-on pas qu'il fut aussi président de l'Association des parents d'élèves de notre école ainsi que président du canal du Serre Foulour (qui arrose Saint-Alban), et qu'il est, depuis de nombreuses années, vice-président de l'Association de pêche de Châteauroux, la Gaule du Rabioux au sein de laquelle il s'implique avec assiduité.

Cet ancien moniteur de ski, guide de haute montagne, puis taxidermiste au moment de la retraite a posé crampons et skis pour s'adonner à sa passion : la nature.

Il y a eu la chasse et la pêche, et aussi et surtout une grande passion : la photographie animalière en milieu naturel qu'il pratique depuis 35 ans.

Cette activité l'a amené à croiser un oiseau très peu connu, peu photographié et pour lequel aucune monographie n'existait. Et c'est ainsi qu'il y a vingt et un ans, il décidait de se lancer dans l'observation et l'étude de ce bel oiseau insaisissable qu'est la gélinotte des bois, ne sachant pas, à cette époque, qu'une passion grandissante voir boulimique allait l'entraîner dans une si belle aventure.

Aujourd'hui, il a décidé de partager cette longue expérience avec ses amis et tous les amoureux de nature sauvage.

C'est ainsi qu'un beau livre intitulé « La quête de la gélinotte des bois », paraîtra fin avril. En effet, Jean Guillet est maintenant devenu référent en ce qui concerne ce petit gallinacé. L'ouvrage, riche en photos, édité à compte d'auteur, n'est vendu que par souscription.

Renseignements sur le site internet :
jeanguilletphotos ■

Esprit PARC NATIONAL MARQUE ESPRIT PARC NATIONAL : NOUVEL APPEL À CANDIDATURE

La marque Esprit parc national est une marque collective déclinée depuis 2015 dans les dix Parcs nationaux français. Elle permet de valoriser les activités économiques - dont les activités agricoles - et de promouvoir les produits locaux qui s'inscrivent dans le respect des patrimoines.

À Châteauroux-les-Alpes, six prestataires se sont engagés dans la démarche : en miel, J. Jacques Daubert et Claude Bounous, en hébergement, l'écogîte *Parfums d'étoiles* à St-Alban, les chambres d'hôtes *La Ferme de beauté* à Saint-Étienne et le *Gîte les Écrins* aux Pins et depuis peu, en viandes bovines et légumes, le GAEC *Le Clos de Daris*.

Actuellement, la marque *Esprit parc national* rassemble plus de 97 prestataires sur l'ensemble du territoire du Parc. Et leur nombre devrait augmenter car en 2018, le Parc lance à nouveau 4 appels à candidature pour :

- viande ovine, caprine, bovine et équine (transformée ou non),
- lait de chèvres, de brebis et de vaches et produits laitiers,
- miel et produits de la ruche.

La date limite des candidatures est fixée au 10 mai 2018, date prolongée jusqu'au 30 juin 2018 pour les fruits, légumes, champignons et plantes issues de la cueillette (bruts ou transformés).

Les modalités et les conditions d'attribution sont disponibles sur le site internet : www.ecrins-parcnational.fr ou sur celui de la marque : www.espritparcnational.com

Contacts :

- Marion Digier, Chargée de mission Marque – produits agricoles, 04 92 40 20 20, marion.digier@ecrins-parcnational.fr
- Justine Lluengo, Service civique écotourisme et marque, 04 92 40 20 58, justine.lluengo@ecrins-parcnational.fr
- Pierrick Navizet, Chargé de mission éco-tourisme et marque, 04 92 40 20 61, pierrick.navizet@ecrins-parcnational.fr ■

TOURISME ET TAXES LOCALES

Le tourisme est devenu une compétence communautaire.

Nous avons été très inquiets, et ce depuis fin 2016, quant au devenir de notre OT, nous l'avons fait savoir à plusieurs reprises en Conseil municipal. Aujourd'hui c'est la colère qui a pris la place de notre inquiétude.

Disparition pure et simple de notre OT : une personne détachée par la Com Com assurera pendant deux mois ce service dans les locaux du PNE à partir de cet été. Nous savions que les négociations seraient difficiles et que le maintien de notre OT était en danger. Se sont-ils faits imposer cette solution ? Depuis le début de ce mandat, toutes les négociations menées par nos représentants n'aboutissent pas en faveur des Châteauroussins.

Les professionnels du tourisme, les loueurs de meublés, les Châteauroussins, seront les premiers touchés par cette diminution drastique du service.

Et pour couronner le tout, la Com Com nous fait payer ce service au prix fort...

Budget 2018, détermination des taxes locales : la Commune perçoit depuis 2017 une redevance annuelle par « pylône implanté » sur son territoire. Même si le montant perçu est inversement proportionnel à la nuisance occasionnée par leur présence. Cette redevance reste supérieure aux produits qui seront perçus par l'augmentation des taux des taxes locales. D'ores et déjà nous demanderons lors du prochain débat budgétaire un gel pur et simple de l'augmentation de ces taxes. Les Châteauroussins doivent avoir un juste retour de cette nuisance. (15/03/2018).

Groupe LFEVM

ÉTAT-CIVIL

■ Naissance :

- Enora Mathieu, née le 4 janvier, fille de Mylène Frih et François Mathieu
- Anthony Arca Guidicelli, né le 12 janvier, fils de Valérie Guidicelli et de Valérien Arca
- Aimé Prieur-Duplan, né le 21 janvier, fils d'Amandine Prieur et Laury Duplan
- Tom Borghese, né le 24 janvier, fils d'Émilie Cerutti et Christophe Borghese
- Honorine Bazoge, née le 9 février, fille de Claire Broquet et Emmanuel Bazoge
- Lilou Barbet, née le 16 février, fille de Fanny Thelin et de Sébastien Barbet

■ Décès :

- Hélène Albert née Arnaud, le 17 janvier

